

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2026

28 octobre 2006

### SOMMAIRE

<b>ABL S.A., Advanced Biological Laboratories, Luxembourg</b> . . . . .	<b>97243</b>	<b>IVG Logistics Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97206</b>
<b>Agence Immobilière Melm, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>97228</b>	<b>Klystron Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97210</b>
<b>Aqualux, GmbH, Moutfort</b> . . . . .	<b>97237</b>	<b>Lazarine, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97206</b>
<b>Axel Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97229</b>	<b>Lux Etoile HSF Immobilier S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97244</b>
<b>Baboone Properties S.A.</b> . . . . .	<b>97230</b>	<b>M.Y. Healthcare Luxembourg S.A., Niederanven</b> . . . . .	<b>97238</b>
<b>(La) Bella Vita, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97243</b>	<b>Maestrale Projects (Holding) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97211</b>
<b>Bestinvest S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97210</b>	<b>Moutsi Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97231</b>
<b>Burbank Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97236</b>	<b>Naarden International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97207</b>
<b>Centuria Property Management, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97209</b>	<b>Neocell, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97205</b>
<b>(The) Champions, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97238</b>	<b>Neocell, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97205</b>
<b>Coastline Investment S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97203</b>	<b>Participations Informatiques S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97235</b>
<b>Coastline Investment S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97204</b>	<b>PBR Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97246</b>
<b>Cordoba Investment Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97245</b>	<b>Prefin S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97227</b>
<b>Cordoba Investment Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97245</b>	<b>Prestige Limited, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97237</b>
<b>Dawson Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97238</b>	<b>ProLogis Management, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97245</b>
<b>DDSL, S.à r.l., Hesperange</b> . . . . .	<b>97239</b>	<b>Real Estate Bridel S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97239</b>
<b>Dino S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97208</b>	<b>(Le) Roc Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97244</b>
<b>Duchy Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97202</b>	<b>Roni Finance, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97207</b>
<b>Etablissement La Désirade S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97244</b>	<b>Rover International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97243</b>
<b>Etablissement La Désirade S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97246</b>	<b>Serlux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97230</b>
<b>EurCE Immobilière Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97244</b>	<b>SIM Sireo Investment Management, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97237</b>
<b>European Property &amp; Estate S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97229</b>	<b>Soundiata, Soundiata Association for Young Africans, A.s.b.l., Rodange</b> . . . . .	<b>97236</b>
<b>Fabilor Investment Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97210</b>	<b>Speedtracing, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97203</b>
<b>Fanuc Robotics Europe S.A., Echternach</b> . . . . .	<b>97207</b>	<b>Speedtracing, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97203</b>
<b>First Gate Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97248</b>	<b>Syndicatex S.A., Hesperange</b> . . . . .	<b>97247</b>
<b>Foodco, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97206</b>	<b>Syndicatex S.A., Hesperange</b> . . . . .	<b>97248</b>
<b>French Parfums International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97230</b>	<b>Takara, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97202</b>
<b>Gadling Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97229</b>	<b>Techno Tex Trading (en abrégé 3T) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97202</b>
<b>GGR 3, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97205</b>	<b>Teramo Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97208</b>
<b>Global Management S.A., Bertrange</b> . . . . .	<b>97228</b>	<b>Theola, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97204</b>
<b>Global Management S.A., Bertrange</b> . . . . .	<b>97228</b>	<b>Therasan Holdingsgesellschaft S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97204</b>
<b>Grant Thornton, Grant Thornton Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97236</b>	<b>Viale Bodio Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97243</b>
<b>Ichi-Ku S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97222</b>	<b>Vontobel Fund, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>97245</b>
<b>Industrial Properties S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97208</b>	<b>Weis, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97228</b>
		<b>Xademu Luxembourg Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>97209</b>

**DUCHY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 3.000.031.000.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 109.282.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour DUCHY INVESTMENTS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095326.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**TAKARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 111.281.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 27 juillet 2006 que:

- La société INVESTMENT LUXCO, S.à r.l. a démissionné de sa fonction de gérant avec effet immédiat;
- M. Philippe Haquenne, administrateur de sociétés, né le 15 janvier 1948 à Mons (Belgique), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommé nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée;
- Le siège de la société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour TAKARA, S.à r.l.

D. Dostert

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093912.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

**TECHNO TEX TRADING (en abrégé 3T) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 49.003.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2004*

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai à 11.00 heures.

Les actionnaires de la société TECHNO TEX TRADING (3T) S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société, sur convocation faite par le Conseil d'Administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

La démission de:

Madame Françoise De Ruy, traductrice, demeurant à B-9600 Renaix, est acceptée.

Madame Laurence Flamand, directeur financier, demeurant à B-9600 Renaix, Deurnestraat 95, est nommée en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007:

- Monsieur Patrice Vandendaele, ingénieur civil, demeurant à B-9600 Renaix, 48, avenue Bordet;
- Monsieur Rudy De Keyzer, représentant, demeurant à B-9600 Renaix, 62, rue St-Sauveur;
- Madame Laurence Flamand, directeur financier, demeurant à B-9600 Renaix, Deurnestraat 95.

Le 28 mai 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(095518.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**SPEEDTRACING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 114.362.

Il résulte de deux conventions de cession de parts sociales datées du 25 août 2006 que M. David De Marco et M. Bruno Beernaerts ont cédé leurs parts à la société:

- SUMMIT REALTIES LIMITED, une société de droit chypriote, ayant son siège social au 27 Pindarou Street, Alpha Business Center, 1060 Nicosie, Chypre, enregistrée au Registre du Commerce de Chypre sous le numéro 133349.

L'actionnariat est à compter de cette date:

SUMMIT REALTIES LIMITED ..... 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093907.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

**SPEEDTRACING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 114.362.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la société du 25 août 2006 que:

- M. Michael Ganor, né le 30 janvier 1951 à Haifa, Israël, ayant son domicile au 20C, Strehlgasse, 1190 Vienne, Autriche,

a été élu gérant unique de la Société en remplacement de Mme Sonja Linz, née le 10 avril 1958 à Bettembourg, Luxembourg, ayant son domicile professionnel au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, démissionnaire,

de M. Georges Deitz, né le 8 juin 1958 à Luxembourg, Luxembourg, ayant son domicile professionnel au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, démissionnaire,

et de M. Pascal Noël, né le 31 mai 1962 à Thionville, France, ayant son domicile professionnel au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, démissionnaire.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093898.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

**COASTLINE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 80.738.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 4 août 2006*

«Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes:

- M. José Marc Vincentelli, Employé privé, né le 9 juillet 1955 à Ajaccio (France) et demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- M. Raffaele Gentile, Employé privé, né le 18 octobre 1950 à Salerno (Italie) et demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;

- M. Carlo Iantaffi, Employé privé, né le 7 avril 1961 à Roma (Italie) et demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;

- M. Claude Weis, comptable, né le 15 mars 1960 à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Commissaire aux comptes.

Etant échus, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires nomme les suivants Administrateurs et Commissaire aux Comptes:

- M. Andrea Giovanni Carini, Employé privé, né le 20 septembre 1967 à Tripoli (Libye) et demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- M. Umberto Cerasi, Employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie) et demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;

- Mme Katuscia Carraesi, Employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie) demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;

- M. Claude Weis, Employé privé, né le 15 mars 1960 à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Commissaire aux comptes.

Jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

*Le Domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08845. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(095545.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**COASTLINE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.738.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

*Le Domiciliataire*

(095539.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**THEOLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 111.280.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 27 juillet 2006 que:

- La société INVESTMENT LUXCO, S.à r.l. a démissionné de sa fonction de gérant avec effet immédiat;

- M. Philippe Haquenne, administrateur de sociétés, né le 15 janvier 1948 à Mons (Belgique), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommé nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

- Le siège de la société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

*Pour THEOLA, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08312. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(093922.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

**THERASAN HOLDINGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 83.491.

Suite à la démission de la société à responsabilité limitée EURAUDIT, S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes le 22 août 2006, une assemblée générale extraordinaire tenue le 31 août 2006 a nommé commissaire aux comptes en lieu et place du commissaire aux comptes démissionnaire la société anonyme LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., avec siège à L-1370 Luxembourg, 31, Val Ste Croix. Le mandat du nouveau commissaire se terminera à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

M<sup>e</sup> R. Lutgen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00265. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(095752.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**NEOCELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 111.978.

—

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la société du 25 août 2006 que:

- M. Michael Ganor, né le 30 janvier 1951 à Haïfa, Israël, ayant son domicile au 20C, Strehlgasse, 1190 Vienne, Autriche,

a été élu gérant unique de la Société en remplacement de Mme Sonja Linz, née le 10 avril 1958 à Bettembourg, Luxembourg, ayant son domicile professionnel au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, démissionnaire,

de M. Georges Deitz, né le 8 juin 1958 à Luxembourg, Luxembourg, ayant son domicile professionnel au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, démissionnaire,

et de M. Pascal Noël, né le 31 mai 1962 à Thionville, France, ayant son domicile professionnel au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, démissionnaire.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093920.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

**NEOCELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 111.978.

—

Par une résolution du 25 août 2006, l'associé unique de la société a décidé de modifier sa dénomination de CROWNEX INVESTMENTS LIMITED pour adopter la dénomination SUMMIT REALTIES LIMITED.

Dès lors, l'associé unique de la société est désormais SUMMIT REALTIES LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093921.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

**GGR 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 116.122.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 27 juillet 2006 que:

- La société INVESTMENT LUXCO, S.à r.l. a démissionné de sa fonction de gérant avec effet immédiat;

- M. Philippe Haquenne, administrateur de sociétés, né le 15 janvier 1948 à Mons (Belgique), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommé nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

- Le siège de la société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour GGR 3, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093937.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

**LAZARINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 113.811.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 27 juillet 2006 que:

- La société INVESTMENT LUXCO, S.à r.l. a démissionné de sa fonction de gérant avec effet immédiat;
  - M. Philippe Haquenne, administrateur de sociétés, né le 15 janvier 1948 à Mons (Belgique), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommé nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée;
  - Le siège de la société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour LAZARINE, S.à r.l.

D. Dostert

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093946.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

**FOODCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 106.792.

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 28 août 2006 que:

- TORO INVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.342, a transféré 62 parts sociales de la Société à TORISA, S.à r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.729.

Il en résulte, qu'à compter du 28 août 2006, le capital de la Société est réparti comme suit:

- TORO INVESTMENT, S.à r.l. ....	188 parts sociales ordinaires
- TORISA, S.à r.l. ....	62 parts sociales ordinaires
- CARBAL S.A. ....	250 parts sociales ordinaires
Total .....	500 parts sociales ordinaires

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093962.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

**IVG LOGISTICS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
H. R. Luxemburg B 105.222.

*Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 17. Juli 2006*

Bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 sind folgende Personen Mitglieder des Verwaltungsrates beziehungsweise Abschlussprüfer.

*Verwaltungsrat*

Herr Volker Hahn, Jurist, geboren am 21. Dezember 1960 in Bonn, Deutschland, beruflich wohnhaft in D-53177 Bonn, Deutschland, Zanderstrasse 5/7;

Herr Michael Lipnik, Portfolio Manager, geboren am 3. Oktober 1952 in Köln, Deutschland, beruflich wohnhaft in D-53177 Bonn, Deutschland, Zanderstrasse 5/7;

die Aktiengesellschaft MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxemburg B 51.100, mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxemburg B 58.324, mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie;

die Gesellschaft mit beschränkter Haftung A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxemburg B 58.322, mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie.

97207

*Abschlussprüfer*

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERAUDIT, S.à r.l., R.C.S. Luxemburg B 29.501, mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faiencerie.

Luxemburg, den 21. August 2006.  
Für IVG LOGISTICS HOLDING S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07946. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093992.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

**FANUC ROBOTICS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 95.565.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 25 avril 2006*

Il résulte du procès- verbal que:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a été réélu en tant que réviseur indépendant de la Société. Son mandat expirera immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2007.
- Messieurs S. Inaba, O.C. Gehrels, S. Kato, Y. Inaba, A. Watanabe, S. Tanzawa, N. Torii et K. Hariki, ont été réélus en tant qu'administrateurs de la Société. Leur mandat expirera immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2007.
- Monsieur Ryou Nihei, né à Fukushima, Japon, le 12 janvier 1955, avec adresse professionnelle à FANUC LTD., Oshino-mura, Yamanashi, Prefecture 401-0597, Japon, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 9 février 2006. Son mandat expirera immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2007.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour extrait conforme  
A. Schmitt  
*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01008. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093975.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

---

**RONI FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 79.768.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43587 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

J. Elvinger  
*Notaire*

(095564.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**NAARDEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 30.425.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2006, le mandat du Commissaire aux comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Luxembourg, le 30 août 2006.  
Pour NAARDEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
C. Day-Royemans / S. Wallers  
*Vice-President / -*

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08977. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(095660.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

97208

**INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.522.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mai 2006*

- La démission de Madame François Dumont et de Messieurs Jean-Paul Reiland et François Mesenburg, Administrateurs, est acceptée.

- Le nombre des Administrateurs est réduit de quatre à trois.

- La société FINDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société MADAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2008.

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg continue son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

INDUSTRIAL PROPERTIES S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095585.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**DINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 septembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(095591.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**TERAMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.693.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 2005*

- les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean-Paul Reiland, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Alain Renard, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Serge Krancenblum, M.B.A., employé privé, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;

- le mandat de Commissaire aux Comptes, la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2005.

Certifié sincère et conforme

TERAMO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095596.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**XADEMU LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.761.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of October 5th, 2005*

- Messrs François Mesenburg, Jean-Paul Reiland and Marc Limpens do not want to stand anymore for votes.
- The companies MADAS, S.à r.l., a limited company under Luxembourg law with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and DMC, S.à r.l., a limited company under Luxembourg law with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg are appointed as new Directors for a statutory term of six years. The mandates of MADAS, S.à r.l. and DMC, S.à r.l. will lapse at the Annual General Meeting of the year 2011.
- The mandate of the Director, the company LOUV, S.à r.l., a limited company under Luxembourg law with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, is re-conducted for a new statutory term of six years. The mandate of LOUV, S.à r.l. will lapse at the Annual General Meeting of the year 2011.
- The mandate of the Statutory Auditor, the company FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, with registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, is re-conducted for a new statutory term of six years until the Annual General Meeting of the year 2011.

Luxembourg, on October 5th, 2005.

For true copy

XADEMU LUXEMBOURG HOLDING S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Director / Director

Signature / Signature

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 octobre 2005*

- Messieurs François Mesenburg, Jean-Paul Reiland et Marc Limpens ne se représentent pas aux suffrages.
- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et DMC, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.
- Le mandat d'Administrateur de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Le mandat de la société LOUV, S.à r.l. viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Certifié sincère et conforme

XADEMU LUXEMBOURG HOLDING S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09024. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095595.3//44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**CENTURIA PROPERTY MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 112.217.

Par décision du gérant unique du 21 août 2006, le siège social de la société a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour CENTURIA PROPERTY MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Vice-President / -

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095674.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

97210

**KLYSTRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 45.455.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 avril 2006*

- Les démissions de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Alain Renard, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont acceptées.

- La société EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société FINDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

KLYSTRON HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095598.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 54.333.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mars 2006*

- Les démissions de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont acceptées.

- Les sociétés LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FIDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 6 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095599.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**BESTINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 93.132.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(096111.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

**MAESTRALE PROJECTS (HOLDING) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 116.388.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of September.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of MAESTRALE PROJECTS (HOLDING) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy Luxembourg, having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.388 and incorporated, pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 12 May 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 4.15 p.m. with Alessandra Bellardi Ricci, residing in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints Mr Raymond Thill, private employee, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting elects Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg, as scrutineer of the meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed *ne varietur* by the shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes.

II. It appears from the attendance list that all 310 (three hundred and ten) shares having a par value of EUR 100 (one hundred Euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 31,000 (thirty-one thousand euro), are present or duly represented at the meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the meeting. The meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Adoption of the fully restated articles of association of the Company in substitution for the existing articles of association of the Company;

2. Appointment of Ian Rosen and Riccardo Segat as directors of the Company for a period of six years as from the date of this meeting;

3. Acceptance of the resignation of Michaël Zianveni, Jean-Yves Nicolas and Nicole Thommes from their mandate as directors of the Company with effect as of the date of this meeting.

IV. After deliberation, the Meeting passed by a unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to restate the articles of association in its entirety which will henceforth read as follows:

Definitions:

Agreement means any shareholders' agreement the Shareholders and the Company may enter into from time to time;

Articles mean the articles of association of the Company;

Associated Company means, in relation to a Shareholder, any holding company, subsidiary, subsidiary undertaking or any other subsidiaries or subsidiary undertakings of any such holding company;

Auditors means the firm of Chartered Accountants appointed as auditors of the Company from time to time;

Board means the board of directors of the Company;

Business means the business of the acquisition, ownership and operating of and deriving benefits from NeoAnemos;

Business Day means a day not being a Saturday or Sunday or a bank or public holiday in Luxembourg, Germany, London and Italy;

Clear days means in relation to the period of a notice, that period excluding (1) the day on which the notice is given or deemed to be given and (2) the day for which it is given or on which it is to take effect;

Companies Act means the law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended;

Company means MAESTRALE PROJECTS (HOLDING) S.A.;

Control means, in relation to a Shareholder, where a person (or persons acting in concert) acquires or agrees to acquire or has options over direct or indirect control:

1. of the affairs of that Shareholder; or

2. over more than 50 per cent. of the total voting rights conferred by all the issued shares in the capital of that Shareholder which are ordinarily exercisable in general meeting; or

3. of the composition of the main board of directors of that Shareholder. For these purposes persons acting in concert, in relation to a Shareholder, are persons which actively co-operate, pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal) with a view to obtaining or consolidating Control of that Shareholder;

DEUTSCHE means DEUTSCHE BANK AG, a body corporate incorporated under the laws of the Republic of Germany with registered office at Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main, Germany;

Director means any director of the Company;

Events of Default means in relation to a Shareholder (the Defaulting Shareholder) where:

1. it commits a material breach of the Articles or of any Agreement and either (1) the breach is not capable of being remedied or (2) the Defaulting Shareholder does not remedy that breach within 21 Business Days from the date on which any other Shareholder sends it written notice requiring it to remedy that breach; or

2. it is unable or admits inability to pay its debts as they fall due, suspends making payments on any of its debts or, by reason of actual or anticipated financial difficulties, commences negotiations with one or more of its creditors with a view to rescheduling any of its indebtedness (where for this purpose reference to debts is to those of amounts in the aggregate of at least 5% of the Defaulting Shareholder's book equity);

3. the value of its assets is less than its liabilities (taking into account contingent and prospective liabilities, but excluding shareholder loans which are not treated as liabilities for the purposes of the relevant insolvency laws);

4. a moratorium is declared in respect of any of its indebtedness (where for this purpose and in 5(a) below reference to «indebtedness» is to amounts in the aggregate of at least 5% of the Defaulting Shareholder's book equity);

5. any corporate action, legal proceedings or other procedure or step is taken (or any analogous procedure or step is taken in any jurisdiction) and does not cease, or is not revoked or removed within 30 days in relation to:

a. the suspension of payments, a moratorium of any indebtedness, winding-up, dissolution, administration or reorganisation (by way of voluntary arrangement or otherwise) other than a solvent liquidation or reorganisation of any of its Associated Companies;

b. a composition, assignment or arrangement with any of its creditors (where for this purpose reference to «creditors» is to those of amounts in the aggregate of at least 5% of the Defaulting Shareholder's book equity);

c. the appointment of a liquidator (other than in respect of a solvent liquidation of any of its Associated Companies), receiver, administrator, administrative receiver, compulsory manager or other similar officer in respect of any of its assets; or

d. enforcement of any security over any of its assets in respect of liabilities in aggregate of at least 5% of the Defaulting Shareholder's book equity.

6. it transfers Shares in breach of the Articles or any Agreement; or

7. any of the events above occurs in relation to its holding company (or any superior holding company) or any individual with Control of that Shareholder becomes bankrupt or insolvent or analogous proceedings are taken in any jurisdiction;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

MAESTRALE means MAESTRALE GREEN ENERGY S.r.l., an Italian company incorporated and existing under the laws of Italy, with registered office at Via V. Monti, 8, Milan Italy, registered with the trade and companies register of Milan under number 04954090967;

NeoAnemos means NeoAnemos S.r.l., an Italian company, incorporated and existing under the laws of Italy, with registered office at C.soMagenta, n. 32, Milan, Italy, registered with the Italian trade and companies register under number 1814138;

Share means a share in the capital of the Company;

Shareholder means each holder of Shares;

Shareholding means the number of Shares held by a Shareholder expressed as a percentage of the total number of Shares;

Wind Farm means the 10 turbine, 21 MW installed capacity wind farm project owned by NeoAnemos to be constructed at Martignano in Puglia, Italy.

**Art. 1. Denomination.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become Shareholders in the future a public limited liability company (société anonyme) by the name of MAESTRALE PROJECTS (HOLDING) S.A.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a Société de Participations Financières according to the applicable provisions.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital - Shares**

5.1 The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) represented by 310 (three hundred and ten) Shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

5.2 The capital may be changed at any time by decision of the Shareholders meeting, in accordance with article 6 of the Articles.

5.3 Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

5.4 Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a single person as their representative towards the Company.

5.5 As between Shareholders, any Shares shall be issued in proportion to their existing holdings of such Shares, or in such other proportions as may be agreed among them.

5.6 A register of the registered shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him and the transfer of shares and the dates of such transfers.

5.7 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of 10 per cent per year calculated from the date when payment was due.

5.8 During a period of a maximum of 10 years from the date of the first extraordinary shareholders' meeting each Shareholder may not do, or agree to do, any of the following without the prior written consent of Deutsche or MAESTRALE as relevant (for so long as DEUTSCHE continues to hold any Shares), which consent shall not be unreasonably withheld (and for the avoidance of doubt, where the reason for the withholding of consent by DEUTSCHE is that any relevant third party has not cleared DEUTSCHE's internal compliance checks then that refusal will be deemed reasonable without further explanation):

5.8.1 pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any of its Shares or any interest in any of its Shares;

5.8.2 sell, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, any of its Shares or any interest in its Shares; or

5.8.3 enter into any agreement in respect of the votes attached to any of its Shares.

Art.s 5.8.1 to 5.8.3 do not apply to any of the actions contemplated herein if the third party to which the Shares are disposed of is an affiliate of DEUTSCHE or a wholly owned subsidiary of Maestrale, provided that such affiliate or wholly owned subsidiary enter into an Agreement prior to the disposal of the Shares.

#### **Art. 6. General meetings of Shareholders**

6.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of June at 10 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Meetings of Shareholders shall meet upon call of the Board.

It shall be necessary to call a meeting of Shareholders whenever Shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice.

All notices calling meetings of Shareholders must contain the agenda for such meetings.

If all Shareholders are present or represented at the meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting of Shareholders, the meeting of Shareholders may be held without prior notice.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a meeting of Shareholders.

6.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its Shareholding. Except as otherwise required by the Companies Act or by the present Articles, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than 50% of the share capital. At least 2 Shareholders are required for a quorum at a Shareholders' meeting.

6.3 The Shareholders shall procure, as far as they can, that no action is taken or resolution passed by the Company in respect of the following matters (the Shareholder Reserved Matters), without the prior written consent of Shareholders representing not less than 85% of the then outstanding Shares:

6.3.1. any change to the Articles;

6.3.2. any change to the accounting reference date or accounting policies

6.3.3. the presentation of any petition for winding-up, unless the presentation of such a petition to the Shareholders' meeting is mandatory pursuant to applicable laws;

6.3.4. any change in the share capital or the creation, allotment or issue of any shares or of any other security or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such shares or securities (and any associated amendment required to be made to the Articles including to Clause 5);

6.3.5. any voluntary reduction of the share capital or variation of the rights attaching to any class of shares or any redemption, purchase or other acquisition by the Company of any shares or other securities of the Company (and any associated amendment required to be made to the Articles including to Clause 5);

6.3.6. the entry into of any joint venture, partnership, consortium or other similar arrangement;

6.3.7. any consolidation or amalgamation with any other company;

6.3.8. the cessation of any part of the Business;

6.3.9. any material change to the nature or geographical area of the Business or carrying on any business other than the Business;

- 6.3.10. any material transaction with a Shareholder or any of its Associated Companies;
- 6.3.11. the payment or declaration of any dividend or other distribution on account of shares in its capital, other than a distribution made in accordance with Clause 8.1.3;
- 6.3.12. sale of part or all of the Company's interests in NeoAnemos;
- 6.3.13. agreeing to the sale by NeoAnemos of the Wind Farm or of the fixed assets which constitute the Wind Farm; and
- 6.3.14. the appointment and reappointment of the Auditors, where the firm which is proposed to be appointed or reappointed (as the case may be) is not PwC, ERNST & YOUNG or DELOITTE AND TOUCHE.
- 6.4 Each Share entitles its shareholder to one (1) vote.
- 6.5 The chairman at any general meeting of Shareholders is not entitled to a second or casting vote.
- 6.6 Any shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.
- 6.7 If at any adjourned meeting a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the adjourned meeting the meeting shall be dissolved except that if a meeting to consider a resolution(s) for the dissolution of the Company and the appointment of a Liquidator be adjourned for want of a quorum and if at such adjourned meeting such a quorum is not present within five minutes from the time appointed for the adjourned meeting, any one or more Shareholders present in person or by proxy shall constitute a quorum for the purposes of considering and if thought fit passing such resolution or resolutions but no other business may be transacted.
- 6.8 Before commencing any deliberations, the chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.
- 6.9 The minutes of the general meeting of Shareholders will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.
- 6.10 Any Director, notwithstanding that he is not a Shareholder, is entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.
- 6.11 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

#### **Art. 7. Board of directors**

- 7.1 The Company shall be managed by a board of directors consisting of a minimum of three and a maximum of five members, either Shareholders or not, who shall be appointed for a term which may not exceed six (6) years, elected by a meeting of the Shareholders.
- 7.2 MAESTRALE is entitled to propose candidates from which maximum two persons are to be appointed as Directors by the general meeting of Shareholders. MAESTRALE may at any time propose to remove any Director appointed on its proposal and in such event the Shareholders shall procure that this Director is removed from his position.
- 7.3 DEUTSCHE is entitled to propose candidates from which a maximum of one person is to be appointed as Director by the general meeting of Shareholders. DEUTSCHE may at any time propose to remove any Director appointed on its proposal and in such event the Shareholders shall procure that this Director is removed from his position.
- 7.4 Clauses 7.2 and 7.3 shall apply as long as MAESTRALE and DEUTSCHE are the sole two Shareholders and their respective number of Shares is not modified. In the event that (i) the proportion between Maestrale's and DEUTSCHE's respective number of Shares existing as of the date of 20 September 2006 would be modified, or (ii) MAESTRALE and DEUTSCHE would cease to be the sole two Shareholders, each Shareholder (including MAESTRALE and DEUTSCHE) shall be entitled to propose candidates from which a maximum of one person is to be appointed as Director of the Company for every 20% of the Shares owned or beneficially allocated to said Shareholder.
- If that Shareholder subsequently owns or is beneficially interested in less than 20% of the Shares, it shall not be entitled to propose any candidate.
- 7.5 Each Director shall be appointed by the Shareholders' meeting by unanimous vote, from the list of candidates set forth in articles 7.2 to 7.4 proposed in accordance with the provisions of this article 7 and.
- 7.6 Each Director is eligible for re-election.
- 7.7 Each Director newly appointed must deliver to the Company a written consent to act as a director of the Company.
- 7.8 Each Director who shall resign must deliver to the Company a written resignation.
- 7.9 In dealing with third parties, the Board will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 7 shall have been complied with.
- 7.10 All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.
- 7.11 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two Directors (one of whom shall be a Luxembourg resident) in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.
- 7.12 The Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.
- 7.13 The Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.
- 7.14 Board meetings shall be held at least three times a year and at not more than four monthly intervals. At least ten clear days' written notice shall be given to each of the Directors (except if there are exceptional circumstances or the majority of the Directors, including at least one Director proposed by each Shareholder entitled pursuant to article

7 to propose a Director (unless such Shareholder has not proposed a Director for appointment), agree to shorter notice).

7.15 Each notice of meeting shall:

- (i) specify a reasonably detailed agenda;
- (ii) be accompanied by any relevant papers; and
- (iii) be sent by courier or facsimile transmission.

7.16 The quorum at a Board meeting shall be one Director proposed by each Shareholder entitled pursuant to article 7 to propose one or more Directors for appointment (unless such Shareholder has not proposed a Director for appointment) present at the time when the relevant business is transacted. If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the meeting or ceases to be present, the Director(s) present shall adjourn the meeting to a specified place and time seven Business Days after the original date. Notice of the adjourned meeting shall be given by the secretary of the Company.

7.17 Board meetings shall be chaired by the Chairman. If the Chairman is absent from any Board meeting, the Directors present may appoint any one of their number to act as Chairman for the meeting.

7.18 At any Board meeting every Director shall have one vote.

7.19 All business arising at any Board meeting shall be determined by resolution passed by a majority of Directors present. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote, except in the event that the Board is formed of an even number of Directors.

7.20 If a quorum is not present at the adjourned meeting, the subject of any such meeting shall be referred immediately to the Shareholders.

7.21 The Shareholders shall use their reasonable endeavours to ensure that at least one of their respective proposed candidates appointed as Directors attends Board meetings.

7.22 Any Director may at any time convene a Board meeting.

7.23 Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another Director as his proxy. Directors may also cast their vote by telephone confirmed in writing provided that at least one Director proposed by each Shareholder pursuant to this Clause 7 are present at the meeting.

7.24 Each Director has one vote.

7.25 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

7.26 A written resolution is deemed to be passed if all of the Directors sign that resolution.

7.27 The Chairman of the Board shall be appointed from one of the Directors proposed by any Shareholder or group of Shareholders (as the case may be) holding, at the time of the appointment, more than 50 per cent. of the Shares. If none of the Shareholders or groups of Shareholders own more than 50 per cent. of the Company's share capital, then the Chairman shall be appointed from one of the Directors proposed by the Shareholder or group of Shareholders (as the case may be) holding the Shares which, at the time of the proposed appointment, represent the highest percentage of the Company's share capital. If the Chairman is not present at any Board meeting, the Directors present may appoint any one of their number to act as Chairman for the purpose of the meeting.

7.28 The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

7.29 All resolutions at meetings of the Board must be decided by a simple majority, except where a greater majority is required under the Articles or any applicable law to which the Company is subject or any Agreement.

7.30 The Directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

7.31 If the question arises at a Board meeting as to the right of a Director to vote, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the Chairman of the meeting and his ruling in relation to any Director other than himself shall be final and conclusive.

**Art. 8. Financial year.** The Company's year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 9. Annual accounts and audit of the company.** Each year, as of 31 December, there will be drawn up an inventory of the assets and liabilities of the Company, as well as a balance sheet and a profit and loss account.

Each Shareholder may inspect the above inventory, balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory or external auditors (commissaire aux comptes or réviseur de sociétés) (as the case may be), appointed by the general meeting of the Shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such term not to exceed six (6) years. They may be re-elected and removed at any time.

**Art. 10. Statutory reserve / Dividends.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions represent the net profit of the Company. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the Shareholders commensurate to his/their share holding in the Company. The Board may decide to pay interim dividends.

**Art. 11. Liquidation.** The liquidation of the Company (if and when decided by the Shareholders) will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The assets after deduction of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in the proportions as determined in an Agreement.

**Art. 12. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

*Second resolution*

The Meeting resolves to appoint Ian Rosen and Riccardo Segat as directors of the Company for a period of six years as from the date of this meeting.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept the resignation of Michaël Zianveni, Jean-Yves Nicolas and Nicole Thommes from their mandate as directors of the Company with effect as of the date of this meeting.

Discharge will be granted to them for their mandate as Directors as from the incorporation of the Company until the date of the present meeting in the next extraordinary general meeting of the Shareholders resolving on the approval of the annual accounts.

As a consequence of the second and third resolutions the board of directors of the Company is composed of the following persons:

1. Riccardo Segat, contractor, residing professionally in London, United Kingdom, born on 30 November 1968 in Milano, Italy,
2. Ian Rosen, banker, residing professionally in London, United Kingdom, born on 19 August 1965 in Baltimore, Maryland, United States of America.
3. Sébastien Gravière, «juriste», residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 9 April 1973 in Nancy, France.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed at 5 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société MAESTRALE PROJECTS (HOLDING) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (la Société), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.388, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 12 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Alessandra Bellardi Ricci, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés ci-après comme Membres du Bureau ou comme le Bureau).

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de actions détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires et les Membres du Bureau. Cette liste ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 310 (trois cent dix) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) représentant le capital social entier d'un montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Refonte complète des statuts de la Société;
2. Nomination de Ian Rosen et Riccardo Segat en tant qu'administrateurs pour une durée de 6 ans à partir de la date de cette assemblée;
3. Acceptation de la démission de Michaël Zianveni, Jean-Yves Nicolas et Nicole Thommes de leur poste d'administrateur à la date de cette assemblée.

*Première résolution*

L'Assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Définitions:

Action signifie une action de la Société;

Actionnaire signifie tout détenteur d'Actions;

Activité signifie l'activité consistant en l'acquisition, la propriété, l'exploitation et la dérivation de profits de NeoAnemos;

Administrateur signifie tout administrateur de la Société;

Commissaire aux Comptes signifie la société d'Expert Comptable désignée en tant que commissaire aux comptes de la Société de temps à autres;

Conseil signifie le conseil d'administration de la Société;

Contrôle signifie, en relation avec un Actionnaire, quand une personne (ou personnes agissant de concert) acquiert ou accepte d'acquérir ou a des options sur le contrôle direct ou indirect:

1. des affaires de cet Actionnaire; ou
2. de plus de 50 pour cent de la totalité des droits de vote que confèrent les actions à cet Actionnaire et qui sont normalement exerçables dans des assemblées générales d'actionnaires; ou
3. de la composition du conseil d'administration principal de cet Actionnaire. Pour ceci, des personnes agissant de concert, en relation avec un Actionnaire, sont des personnes qui coopèrent activement suivant un contrat ou un accord (formel ou informel) en vue d'obtenir ou de consolider le Contrôle de cet Actionnaire;

Détention d'Actions signifie le nombre d'Actions détenues par un Actionnaire exprimé en pourcentage par rapport au nombre total d'Actions.

DEUTSCHE signifie DEUTSCHE BANK AG, une entité sociétaire de droit Allemand ayant son siège social à Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne;

Évènement de défaillance signifie en relation avec un Actionnaire (l'Actionnaire Défaillant) quand:

1. il commet une violation grave des Statuts ou d'un Pacte et que (1) cette violation n'est pas remédiable ou (2) l'Actionnaire Défaillant n'y remédie pas endéans 21 Jours Ouvrables depuis le jour où un autre Actionnaire lui a envoyé une notice écrite lui demandant de remédier à cette violation; ou

2. il est incapable ou admet son incapacité à payer ses dettes telles que dues, suspend le paiement de ses dettes ou, en raison de difficultés financières actuelles ou anticipées, commence des négociations avec un ou plusieurs de ses créanciers en vue de consolider son endettement (où, dans ce contexte la référence à dettes est celle à des dettes d'au moins 5% du montant des fonds propres de l'Actionnaire Défaillant);

3. la valeur de ses avoirs est inférieure à ses dettes (prenant en compte les dettes imprévues et prospectives, mais excluant les prêts d'actionnaires qui ne sont pas considérés comme étant des dettes sous les lois d'insolvabilité applicables.);

4. un moratoire a été prononcé quant à son endettement (où, dans ce contexte et dans 5(a) ci-dessous, la référence à «endettement» est celle à un endettement d'au moins 5% du montant des fonds propres de l'Actionnaire Défaillant);

5. une action sociale, procédure légale, autre procédure ou démarche est engagée (ou toute procédure ou démarche analogue dans toute juridiction) et ne cesse pas, n'est pas révoquée ou n'est pas enlevée endéans 30 jours concernant:

a. une suspension des paiements, un moratoire concernant l'endettement, une liquidation, dissolution, administration ou réorganisation (par accord volontaire ou autrement) autre qu'une liquidation volontaire ou une réorganisation d'une des Sociétés Liées;

b. une composition, cession ou arrangement avec un de ses créanciers (où, dans ce contexte, la référence à créanciers est celle à des créanciers auxquels sont dus au moins 5% du montant des fonds propres de l'Actionnaire Défaillant);

c. la nomination d'un liquidateur (autre que celui nommé en cas de liquidation volontaire d'une des Sociétés Liées), curateur, administrateur, curateur administratif ou gérant d'office ou autre officier similaire en relation avec ses avoirs; ou

d. l'exécution forcée d'une garantie sur ses avoirs relative à des dettes d'au moins 5% du montant des fonds propres de l'Actionnaire Défaillant.

6. il transfère ses Actions en violation des Statuts ou d'un Pacte; ou

7. un des événements ci-dessus survient concernant sa société mère (ou concernant tout autre société de contrôle) ou un individu ayant le Contrôle de cet Actionnaire tombe en faillite ou devient insolvable ou toute procédure analogue est engagée dans une quelconque juridiction;

Ferme Eolienne signifie le projet d'une ferme éolienne de 10 turbines, de 21 MW de capacité installée, détenue par NeoAnemos et devant être construite à Martignano in Puglia, en Italie;

Jour Ouvrable signifie un jour qui est ni un samedi ni un dimanche ni un jour férié au Luxembourg, en Allemagne, en Angleterre et en Italie;

Jours Francs signifie en relation avec la période d'une notification, cette période excluant (1) le jour auquel la notification est donnée ou présumée être donnée et (2) le jour pour lequel elle est donnée ou auquel elle est supposé prendre effet;

Loi 1915 signifie la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée;

Luxembourg signifie le Grand-Duché de Luxembourg;

MAESTRALE signifie MAESTRALE GREEN ENERGY S.r.l., une société de droit italien ayant son siège social à Via V. Monti, n. 8, Milan, Italie et enregistrée auprès du registre de commerce italien sous le numéro 04954090967.

NEO ANEMOS signifie NEO ANEMOS S.r.l., une société de droit italien ayant son siège social à C.soMagenta, n. 32, Milan, Italie et enregistrée auprès du registre de commerce italien sous le numéro 1814138;

Pacte signifie le pacte d'actionnaires que les Actionnaires concluraient avec la Société de temps à autres;

Statuts signifie les statuts de la Société;

Société signifie MAESTRALE PROJECTS (HOLDING) S.A.;

Société Liée signifie, en relation avec un Actionnaire, toute société de contrôle, filiale, entreprise filiale, ou toute autre filiale ou entreprise filiale d'une société de contrôle.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes et entités qui deviendraient Actionnaires dans le futur une société anonyme sous la dénomination de MAESTRALE PROJECTS (HOLDING) S.A.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la créa-

tion, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créée à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une Société de Participations Financières.

La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Art. 5. Capital social - Actions**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) Actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

5.2 Le capital peut être modifié en tout temps par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, conformément à l'article 6 des Statuts.

5.3 Chaque Action donne droit à son détenteur à une fraction des bénéfices sociaux de la Société en proportion directe au nombre d'Actions existantes.

5.4 Vis-à-vis de la Société, les Actions de la Société sont indivisibles et seulement un propriétaire est admis par Action. Des co-propriétaires doivent nommer une personne unique comme leur représentant vis-à-vis de la Société.

5.5 Entre Actionnaires, les Actions seront émises proportionnellement à la Détenition d'Actions respectives et existantes des Actionnaires ou dans toutes autres proportions qui pourraient être convenues entre eux.

5.6 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société. Ce registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, son adresse ou domicile élu, le nombre d'Actions détenues par lui, les transferts d'Actions ainsi que la date de tels transferts.

5.7 Les montants non libérés, le cas échéant, sur des Actions émises et souscrites, pourront être appelés à tout moment à la discrétion du Conseil, pourvu cependant que ces appels concernent toutes les Actions dans les mêmes proportions et aient lieu au même moment. Tout arriéré de paiement porte automatiquement intérêt en faveur de la Société à un taux de 10 pourcent par an calculés à partir de la date d'échéance du paiement.

5.8 Pendant une période de 10 ans maximum à compter de la date de la première assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, et sans l'accord écrit préalable de DEUTSCHE ou de MAESTRALE (aussi longtemps que DEUTSCHE détient des Actions), sans que cet accord ne soit retenu de manière déraisonnable (et, afin d'éviter toute confusion, si le refus de DEUTSCHE de donner son accord résulte du fait que le tiers concerné n'a pas rempli toutes ses obligations de compliance vis-à-vis de DEUTSCHE, ce refus sera réputé raisonnable sans aucune autre explication), aucun Actionnaire ne pourra consentir à:

5.8.1 donner en gage, hypothéquer ou grever d'une quelconque sûreté ses Actions ou tout intérêt portant sur ces Actions;

5.8.2 vendre, transférer ou disposer d'une quelconque manière de ses Actions ou de tout intérêt portant sur ces Actions; ou

5.8.3 conclure un contrat portant sur les droits de votes attachés à ces Actions.

Les articles 5.8.1 à 5.8.3 ne s'appliquent pas aux opérations qui y sont envisagées lorsque le tiers au profit duquel les Actions sont cédées est une entreprise liée à DEUTSCHE ou une filiale détenue à 100 pour cent par MAESTRALE, pourvu que cette entreprise liée ou cette filiale ait conclu un Pacte préalablement à la cession des Actions.

### **Art. 6. Assemblée générale des Actionnaires**

6.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément au droit Luxembourgeois, au Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre lieu au Luxembourg qui pourrait être spécifiée dans la convocation à l'assemblée, le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures du matin. Si cette date se trouve être un jour férié dans la Ville de Luxembourg, l'assemblée annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées d'Actionnaires pourront être tenues en un lieu et à une date qui pourront être précisés dans les convocations y relatives.

Les assemblées d'Actionnaires se tiendront sur convocation du Conseil.

Il sera obligatoirement procédé à la convocation d'une assemblée d'Actionnaires dès lors que des Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le demanderont. Dans ce cas, les Actionnaires concernés devront indiquer l'agenda de l'assemblée.

Les Actionnaires se réuniront sur convocation préalable envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée.

Toutes les convocations aux assemblées générales des Actionnaires devront contenir l'agenda de ces assemblées.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et s'ils reconnaissent avoir été dûment informés de l'agenda de l'assemblée des Actionnaires, l'assemblée des Actionnaires pourra se tenir sans convocation préalable.

Le Conseil pourra déterminer d'autres conditions à remplir afin de permettre aux Actionnaires de prendre part à une assemblée d'Actionnaires.

6.2 En cas de pluralité d'Actionnaires, chaque Actionnaire pourra prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de d'Actions qu'il détient. Chaque Actionnaire a des droits de vote proportionnels à sa Détenation d'Actions. A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la Loi 1915 ou dans les présents Statuts, des décisions collectives ne pourront être valablement adoptées que si elles sont adoptées par des Actionnaires détenant plus que 50% du capital social. La présence de deux Actionnaires au moins est requise pour que le quorum d'une assemblée générale des Actionnaires soit rempli.

6.3 Les Actionnaires s'engagent, autant qu'ils peuvent, à ce qu'aucune action ne soit faite ou résolution adoptée par la Société concernant les matières suivantes (les Matières Réservées aux Actionnaires), sans l'approbation écrite préalable des Actionnaires représentant au moins 85% des Actions émises à ce moment là:

- 6.3.1. une modification des Statuts;
- 6.3.2. une modification de la date de référence comptable ou des règles comptables;
- 6.3.3. la présentation de toute pétition pour dissolution, à moins que cette pétition faite à l'assemblée des Actionnaires soit obligatoire en vertu des lois applicables;
- 6.3.4. toute modification du capital social ou la création, l'allocation ou l'émission d'Actions ou de tout autre titre ou l'attribution de toute option ou droit de souscrire à ou de convertir tout instrument en Actions ou en d'autres titres (et toute modification subséquente des Statuts, y compris de l'article 5);
- 6.3.5. toute réduction volontaire de capital social ou variation des droits rattachés aux Actions ou le rachat, l'achat ou toute autre acquisition par la Société d'Actions ou d'autres titres de la Société (et toute modification subséquente des Statuts, y compris de l'article 5);
- 6.3.6. la conclusion de toute entreprise commune, de partenariat, de consortium ou de tout autre arrangement similaire;
- 6.3.7. la vente de la Société ou toute consolidation ou concentration avec toute autre société;
- 6.3.8. la cessation d'une partie de l'Activité;
- 6.3.9. tout changement matériel à la nature ou à la situation géographique de l'Activité ou faisant toute autre activité que l'Activité;
- 6.3.10. toute transaction importante avec un Actionnaire ou avec toute Société Liée;
- 6.3.11. le paiement ou la déclaration de dividendes ou autre distribution pour le compte des Actions dans son capital social, autres qu'une distribution faite conformément à l'Article 8.1.3;
- 6.3.12. la vente de tout ou partie des intérêts que détient la Société dans NeoAnemos;
- 6.3.13. approuvant la vente par NeoAnemos de la Ferme Eolienne ou des actifs immobilisés qui constituent la Ferme Eolienne; et
- 6.3.14 la nomination et la reconduction des Commissaires aux Comptes, lorsque l'entreprise qui été proposée à la nomination ou à la reconduction (le cas échéant) n'est ni PwC, ERNST & YOUNG or DELOITTE AND TOUCHE.

6.4 Chaque Action donne droit à son actionnaire à un (1) vote.

6.5 Le président d'une assemblée générale des Actionnaires n'a pas de deuxième vote ou de voix prépondérante.

6.6 Tout Actionnaire peut assister à toute assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit, par fax, câble, télégramme ou télex une autre personne qui n'a pas besoin d'être Actionnaire.

6.7 Si à une assemblée reportée un tel quorum n'est pas présent endéans une demie heure à partir de l'heure fixée pour l'assemblée reportée, l'assemblée doit être dissoute, sauf que si une assemblée qui doit délibérer sur la dissolution de la Société et la nomination d'un liquidateur est ajournée pour cause de non respect du quorum endéans cinq minutes à partir du temps fixé pour l'assemblée reportée, un ou tout Actionnaire présent en personne ou par procuration constituera un quorum pour les besoins de considérer et s'il le pense adéquat pour adopter cette ou ces résolutions, aucune autre décision ne pourra toute façon être prise.

6.8 Avant de commencer les délibérations, le Président de l'assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire et les Actionnaires nommeront un scrutateur. Le Président, le secrétaire et le scrutateur formeront le bureau de l'assemblée.

6.9 Le procès-verbal de l'assemblée générale des Actionnaires sera signé par les membres du bureau et par tout Actionnaire qui veut signer.

6.10 Chaque Administrateur, même s'il n'est pas un Actionnaire, a le droit d'assister et de s'exprimer à toute assemblée générale des Actionnaires.

6.11 La mort, la suspension des droits civils, la faillite ou la banqueroute d'un Actionnaire ne provoque pas la fin de la Société.

#### **Art. 7. Le Conseil d'Administration**

7.1 La Société sera gérée par un conseil d'Administration composé par au moins trois et au maximum cinq membres, Actionnaires ou pas, qui seront nommés pour une période qui ne pourra pas excéder six (6) ans, élus par l'assemblée des Actionnaires.

7.2 MAESTRALE a le droit de proposer des candidats parmi lesquels deux personnes maximum seront élues Administrateurs par l'assemblée générale des actionnaires. MAESTRALE pourra à tout moment proposer de démettre tout Administrateur nommé sur sa proposition et dans ce cas, les Actionnaires feront en sorte que cet Administrateur soit démis de ses fonctions.

7.3 DEUTSCHE a le droit de proposer des candidats parmi lesquels une personne maximum sera élue Administrateur par l'assemblée générale des Actionnaires. DEUTSCHE pourra à tout moment proposer de démettre tout Administrateur nommé sur sa proposition et dans ce cas, les Actionnaires feront en sorte que cet Administrateur soit démis de ses fonctions.

7.4 Les articles 7.2 et 7.3 seront applicables aussi longtemps que MAESTRALE et DEUTSCHE seront les deux seuls Actionnaires et que le nombre respectif de leurs Actions n'est pas modifié. Dans le cas où (i) la proportion entre les nombres respectifs d'Actions détenues par MAESTRALE et Deutsche seraient modifiés par rapport à la proportion telle qu'elle à la date du 20 septembre 2006, ou (ii) MAESTRALE et DEUTSCHE cesseraient d'être les deux seuls Actionnaires, chaque Actionnaire (MAESTRALE et DEUTSCHE inclus) auront le droit de proposer des candidats parmi lesquels une personne maximum sera nommée Administrateur de la Société pour chaque tranche de 20% des Actions détenues ou économiquement allouées au-dit Actionnaire.

Si cet Actionnaire détient par la suite ou est économiquement intéressé dans moins de 20% des Actions, il ne sera pas autorisé à proposer de candidature.

7.5 Tout Administrateur sera nommé par l'assemblée des Actionnaires par un vote unanime à partir de la liste de candidats tels que décrits aux articles 7.2 à 7.4 et proposés conformément aux dispositions du présent article 7.

7.6 Chaque Administrateur peut être réélu.

7.7 Chaque Administrateur nouvellement élu devra remettre à la Société une acceptation écrite d'agir en tant qu'Administrateur de la Société.

7.8 Chaque Administrateur qui démissionnera, devra remettre à la Société une démission écrite.

7.9 Par rapport aux tiers, le Conseil aura tous les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes les circonstances et d'accomplir et d'approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les provisions de l'article 7 soient respectées.

7.10 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires seront de la compétence du Conseil.

7.11 La Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs (dont un Administrateur devra être résident luxembourgeois) concernant toutes les matières, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été accordé par le Conseil, mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir.

7.12 Le Conseil pourra déléguer ses pouvoirs spéciaux à fondés de pouvoir nommés ad hoc.

7.13 Le Conseil déterminera les pouvoirs, la rémunération (s'il en est) et la durée de la représentation des fondés de pouvoir et toutes les autres modalités de leur nomination.

7.14 Les réunions du Conseil se tiendront au moins trois fois par an et à des intervalles de quatre mois au plus. Une convocation préalable d'au moins dix jours francs doit être donnée à chaque Administrateur (sauf en cas de circonstances exceptionnelles ou si la majorité des Administrateurs, dont au moins un Administrateur proposé par chaque Actionnaire autorisé en vertu de l'article 7 à proposer un Administrateur (à moins qu'un tel Actionnaire n'ait pas proposé d'Administrateur à la nomination) sont d'accord avec une convocation plus courte):

7.15 Chaque convocation de réunion devra

(a) indiquer un ordre du jour raisonnablement détaillé;

(b) inclure tous les documents adéquats; et

(c) être communiquée par porteur ou par fax.

7.16 Le quorum à une réunion du Conseil sera d'au moins un Administrateur proposé par chaque Actionnaire autorisé en vertu de l'article 7 à proposer un Administrateur (à moins qu'un tel Actionnaire n'ait pas proposé d'Administrateur à la nomination) présents lorsque les actions seront décidées. Si ce quorum n'est pas présent endéans une demie heure à partir de l'heure fixée pour la réunion ou cesse d'être présent, l'(les) Administrateur(s) présent(s) pourra(ont) ajourner la réunion en un lieu et une heure fixés sept Jours Ouvrables après la date initiale. La convocation de cette réunion reportée pourra être donnée par le secrétaire de la Société.

7.17 Les réunions du Conseil seront présidées par le président. Si le président est absent de la réunion du Conseil, les Administrateurs présents pourront nommer l'un quelconque parmi eux pour assumer les fonctions de président pour la réunion.

7.18 A chaque Conseil tout Administrateur aura droit à un vote.

7.19 Toute transaction traitée à une réunion du Conseil sera décidée par une résolution votée à la majorité des Administrateurs présents. Le président n'aura le droit ni à un second vote, ni à une voix prépondérante, sauf dans le cas où le Conseil est constituée d'un nombre pair d'Administrateurs.

7.20 Si un quorum n'est pas présent à la réunion reportée, l'objet de cette réunion devra être communiqué immédiatement aux Actionnaires.

7.21 Les Actionnaires devront s'assurer dans la mesure du raisonnable qu'à chaque réunion du Conseil au moins un des candidats qu'ils ont proposés et nommés Administrateurs est présent.

7.22 Chaque Administrateur peut convoquer à tout moment une réunion du Conseil.

7.23 Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil en nommant par câble, télégramme, télécopie, ou télex un autre Administrateur comme son représentant. Les Administrateurs pourront également donner leur vote par téléphone confirmé par écrit à condition qu'au moins un Administrateur proposé par chaque Actionnaire en vertu de l'article 7 soit présent à la réunion.

7.24 Chaque Administrateur a une voix.

7.25 Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil pourra être passée par écrit auquel cas elle pourra consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les Administrateurs. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

7.26 Une décision écrite est réputée avoir été prise si tous les Administrateurs ont signé cette résolution.

7.27 Le président du Conseil sera nommé parmi un des Administrateurs proposés par tout Actionnaire ou groupe d'Actionnaires (selon le cas) détenant, au moment de la nomination, plus de 50 pour cent des Actions. Si aucun des Actionnaires ou des groupes d'Actionnaires ne détient plus de 50 pour cent, du capital de la Société, le président sera

nommé parmi l'un des Administrateurs proposés par l'Actionnaire ou le groupe d'Actionnaires (selon le cas) détenant les Actions qui, au moment de la nomination en question, représentent le pourcentage le plus élevé dans le capital social de la Société. Si le président est absent d'une réunion du Conseil, les Administrateurs présents pourront nommer un parmi eux pour agir en tant que président de cette réunion.

7.28 Le président n'a pas le droit à une deuxième voix et n'a pas de voix prépondérante.

7.29 Toutes les résolutions du Conseil seront adoptées à la majorité simple, sauf si une majorité plus élevée est requise par les Statuts ou par la loi applicable à la Société ou par un Pacte.

7.30 Les Administrateurs n'assumeront en raison de leur position aucune responsabilité personnelle en raison d'un engagement valablement pris par eux au nom de la Société.

7.31 Si la question est soulevée à une réunion du Conseil sur le droit de vote d'un Administrateur, cette question pourra, avant la clôture de la réunion, être adressée au président de la réunion et sa décision relative à cet Administrateur autre que lui-même sera finale et concluante.

**Art. 8. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 9. Comptes Annuels et Contrôle de la Société.** Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Chaque Actionnaire peut prendre connaissance de cet inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes au siège social de la Société.

Le contrôle de la Société sera fait par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou réviseur d'entreprises le cas échéant, nommé par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera le nombre, la rémunération et la durée de leur mandat, laquelle n'excédera pas six (6) ans. Ils pourront être réélus et révoqués à chaque moment.

**Art. 10. Réserve légale / Dividendes.** Le bénéfice brut de la Société indiqué dans les comptes annuels, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions représente le bénéfice net de la Société. Un montant égal à 5% du bénéfice net annuel de la Société sera alloué à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social de la Société. Le surplus du bénéfice net pourra être réparti entre Actionnaires proportionnellement à la Détenition des Actions. Le Conseil pourra décider de distribuer des dividendes intérimaires.

**Art. 11. Liquidation.** La liquidation de la Société (si est lorsque décidée par les Actionnaires) sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, nommés par les Actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les Actionnaires dans les proportions tel que déterminé dans un Pacte.

**Art. 12. Loi applicable.** Référence est faite aux dispositions de la Loi 1915 pour tous les points qui ne sont pas expressément mentionnés dans les présents Statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Ian Rosen et Riccardo Segat en tant qu'Administrateurs de la Société pour une durée de 6 ans à partir de la date de cette assemblée.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter les démissions de Michaël Zianveni, Jean-Yves Nicolas et Nicole Thommes de leur mandat d'Administrateur de la Société à compter de la date de la présente assemblée.

Décharge leur sera donnée pour leur mandat d'Administrateur, à compter de la constitution de la Société et jusqu'à la date de la présente assemblée, lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire des Actionnaires se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Suite aux deuxième et troisième résolutions le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

1. Riccardo Segat, entrepreneur, demeurant professionnellement à Londres, Grande-Bretagne, né le 30 novembre 1968 à Milan, Italie
2. Ian Rosen Ian Rosen, banquier, résidant professionnellement à London, Grande-Bretagne, né le 19 août 1965 à Baltimore, Maryland, Etats-Unis d'Amérique.
3. Sébastien Gravière, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 9 avril 1973 à Nancy, France.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. Bellardi Ricci, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, vol. 155S, fol. 53, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(107682.3/230/709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

**ICHI-KU S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 119.058.

## STATUTES

In the year two thousand and six, on the nineteenth of July.  
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

THE ASABA TRUST, a trust represented by its trustees, Mr Mark Sieff and Mr David Banfield, both residing in Le Montaigne 7, avenue de Grande-Bretagne, MC-98000 Monaco, all here represented by Mister Thierry Triboulot, residing professionally at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, by virtue of a proxy given under private seal on July 18th, 2006.

2. MILFORD LUX S.A., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered on the Registrar of Companies of Luxembourg, under the number B 114.356, hereby represented by Mister Thierry Triboulot, professionally residing in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, by virtue of proxy given under private seal on

Which proxies, after being signed ne varietur by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

### **Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of ICHI-KU S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two Euro (2.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding-up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation; or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director;

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally; or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of June at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2007.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2006.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. THE ASABA TRUST.....	15,499 shares
2. MILFORD LUX S.A. ....	1 share
Total .....	15,500 shares

The subscribed capital has been released to 100%, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately 1,500.- EUR.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

Mr Christophe Davezac, Companies' Director, born on February 14th, 1964 at Cahors (France), with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.;

Mr Philippe Vanderhoven, Private Employee, born on July 2nd, 1971 at Rocourt (Belgium), with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.;

Mrs Géraldine Schmit, Companies' Director, born on November 12th, 1969 at Messancy (Belgium), with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor: WOOD APPLETON OLIVER EXPERT-COMPTABLES, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the trade register of Luxembourg, under the number B 74.623.

4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2012.

5. The registered office of the corporation is established at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. THE ASABA TRUST, un trust représenté par ses trustees, Monsieur Mark Sieff et Monsieur David Banfield, tous deux résidant à Le Montaigne 7, avenue de Grande-Bretagne, MC-98000 Monaco, représenté par Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du

2. MILFORD LUX S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 114.356, ici représentée par Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de ICHI-KU S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société; ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur; ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers; ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le second lundi du mois de juin à 10.00 heures, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. THE ASABA TRUST. . . . .	15.499 actions
2. MILFORD LUX S.A. . . . .	1 action
Total . . . . .	15.500 actions

Le capital social a été libéré à concurrence de 100% de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

97227

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.500,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

Monsieur Philippe Vanderhoven, employé privé, né le 2 juillet 1971 à Rocourt (Belgique), résidant professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD APPLETON OLIVER EXPERT-COMPTABLES, une société soumise au droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, N° B 74.623.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que, sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Th. Triboulot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, vol. 154S, fol. 75, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

J. Elvinger.

(097792.3/211/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

**PREFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 73.466.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale annuelle ordinaire du 20 juillet 2006*

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 juillet 2006:

1. que le mandat des administrateurs suivants est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société amenée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Dr. Andrea Stopper, docteur en économie des entreprises, né le 19 mai 1961 à Arezzo, demeurant CH-6928 Manno, 23 C, Via Cantonale;

- Monsieur John Allen, chartered accountant, né le 1<sup>er</sup> décembre 1963 à Kelso (Ecosse), Italie, demeurant à I-26010 Vaiano Cremasco (CR), 17, Via Cavour;

- Madame Gabriele Dux, finance and accounting manager, née le 20 août 1963 à Detmold, Allemagne, demeurant à L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg;

2. que le mandat du commissaire aux comptes de la Société, FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l., avec siège social à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société amenée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05739. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095653.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

97228

**GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 83.167.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 juillet 2006*

*Résolutions*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de donner un pouvoir de signature individuel, à durée indéterminée, à Madame Van den Wyngaert Linda, domiciliée à B-2275 Lille, 10 Hulsbos, afin d'engager la société à l'égard des tiers.

MAYA INVEST LIMITED / ALPHA ACCOUNTING AG / PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095627.5//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 83.167.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 juillet 2006*

*Résolutions*

L'assemblée décide de nommer, comme directeur, à partir du 31 juillet 2006, Madame Van den Wyngaert Linda, domiciliée à B-2275 Lille, 10 Hulsbos, à qui elle va déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, pour une durée indéterminée.

L. Voet / M. Cady / M. Keersmaekers

Président / Secrétaire / Scrutatrice

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095627.4//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**AGENCE IMMOBILIERE MELM, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix.  
R. C. Luxembourg B 107.187.

—  
EXTRAIT

Madame Fadila Messai, employée privée, ayant demeuré à L-3484 Dudelange, 24, rue Goethe, associé et propriétaire de onze parts sociales (11) de la société AGENCE IMMOBILIERE MELM, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 30 mars 2005, publié au Mémorial C, numéro 814, en date du 20 août 2005.

La nouvelle adresse privée de Madame Fadila Messai, prédite, est L-8211 Mamer, 31, route d'Arlon.

Pour extrait conforme, délivré, sur papier libre à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 août 2006.

Pour le notaire A. Biel

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095666.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**WEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 36.543.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(096113.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

---

**GADLING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 79.338.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 20 juillet 2006*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler les mandats de:

- Monsieur John Allen, demeurant à I-26010 Vaiano Cremasco, 17, via Cavour, dans sa fonction comme administrateur;
- Dr Andrea Stopper, demeurant à CH-6928 Manno, 23C, via Cantonale, dans sa fonction comme administrateur;
- Madame Gabriele Dux, demeurant à L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, dans sa fonction comme administrateur;
- FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l. avec siège social au 28-30, Val St. André, L-1128 Luxembourg, dans sa fonction de commissaire aux comptes;

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095654.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**AXEL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 71.746.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2005, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour AXEL FINANCE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Vice-President / -

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095686.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**EUROPEAN PROPERTY & ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 28, rue J.P. Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 81.417.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 21 juin 2006 au siège social, que:

- 1) Constatation de la démission des fonctions d'administrateur et administrateur-délégué de Monsieur Pierre Dall'Asparago;
- 2) Constatation de la démission des fonctions d'administrateur et administrateur-délégué de Monsieur Richard Hawel;
- 3) Constatation de la démission des fonctions de commissaire aux comptes de la société AUDIT MANAGEMENT LTD;
- 4) Constatation de la démission des fonctions d'administrateur INTERNATIONAL ESTATE & CONSULTING GROUP LONDON Llp;
- 5) Nomination en remplacement aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Richard Hawel;
- 6) Nomination en remplacement aux fonctions d'administrateur la société de droit anglais EUROPEAN PROPERTY AND ESTATE Llp, Monsieur Christopher Juste, Monsieur Richard Hawel.

Et ceci en lieu et place des administrateurs sortants, avec prise d'effet au jour de la présente assemblée.

- 7) Transfert du siège social au 28, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg avec effet immédiat au jour de la présente.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(095708.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**BABOONE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 109.024.

Le siège social de la société BABOONE PROPERTIES S.A. R.C. Luxembourg B 109.024 (L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur), a été dénoncé avec effet au 11 août 2006.

La société CD-SERVICES, S.à r.l. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société BABOONE PROPERTIES S.A., R.C. Luxembourg B 109.024, avec effet au 11 août 2006.

Monsieur Jean-Jacques Axelroud a démissionné de son poste d'administrateur de la société BABOONE PROPERTIES S.A., R.C. Luxembourg B 109.024, avec effet au 11 août 2006.

Monsieur Jean Naveaux a démissionné de son poste d'administrateur de la société BABOONE PROPERTIES S.A., R.C. Luxembourg B 109.024, avec effet au 11 août 2006.

Monsieur Philippe Naveaux a démissionné de son poste d'administrateur de la société BABOONE PROPERTIES S.A., R.C. Luxembourg B 109.024, avec effet au 11 août 2006.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

B. Felten

*L'agent domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095688.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**SERLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 17.664.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2005, M. Richard Vives, 13, rue François Vernaton, F-69230 Saint Genis Laval a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Jean-Christophe Pic, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 30 août 2006.

*Pour SERLUX S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

*Vice-Président / -*

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095693.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**FRENCH PARFUMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 73.893.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 30 juin 2006*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue exceptionnellement à Luxembourg en date du 30 juin 2006 que:

\* L'Assemblée a décidé de proroger le mandat des Administrateurs pour une période de 6 années:

- Monsieur Chadli Barnat, administrateur de sociétés, demeurant à F-75012 Paris, 13, rue Taine,
- Madame Jeannette Zammit, demeurant au 4046 Limasol (Cyprus), Maisonette n° 2, Alkinoou Street,
- Monsieur Paul Kythreotis, demeurant au 7530 Ormidhia, Larnaca (Cyprus), 14, Dimitriou Karaoli;

\* Et comme administrateur-délégué:

- Monsieur Chadli Barnat, administrateur de sociétés, demeurant à F-75012 Paris, 13, rue Taine,  
Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

\* L'Assemblée a décidé de proroger le mandat du Commissaire aux comptes:

- Société CD-GEST, S.à r.l., ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 4 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095689.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**MOUTSI INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 118.937.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth day of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs Raphaël Rozanski and Paul Marx, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company («société à responsabilité limitée»), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is MOUTSI INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three-quarters of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three-quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis;
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Subscription and payment*

The two hundred fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Transitory disposition*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31st, 2006.

97233

*Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

*First resolution*

The private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

*Second resolution*

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Declaration*

The undersigned notary, who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme E COREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël Rozanski et Paul Marx, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de MOUTSI INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de

l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions, ayant pour objet une modification des statuts, ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle;
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus;
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

*Souscription et paiement*

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECO-REAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ mille deux cents euros.

*Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

*Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2006, vol. 537, fol. 63, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2006.

J. Seckler.

(096068.3/231/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

**PARTICIPATIONS INFORMATIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 67.113.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2004, les mandats des Administrateurs Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, M. Guy Kettmann, M. Christoph Kossmann et M. Guy Baumann ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour PARTICIPATIONS INFORMATIQUES S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemens / S. Wallers

Vice-President / -

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08970. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095694.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**BURBANK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 10.751.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2006, les mandats des Administrateurs Mme Coralia Ghertsos-Pignatelli, Caselnuovo, Berardenga, I-53019 Siena, Messieurs Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Alan G. Mann, Chobham, GB-Surrey BU24 8HX, Robert Henry Worland, 45, Biltmore Lane, Menlo Park, California CA 94025, USA et du Commissaire aux comptes M. Farouk Abdulla, 114, Grand-rue, P.O. Box 1459, CH-1820 Montreux ont été renouvelés pour une durée de trois ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour BURBANK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
C. Day-Royemans / S. Wallers  
Vice-President / -

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095698.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**GRANT THORNTON, GRANT THORNTON LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 111.831.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2006*

Le siège social de la société est changé à compter de ce jour du 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour avis sincère et conforme  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(095707.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**SOUNDIATA, SOUNDIATA ASSOCIATION FOR YOUNG AFRICANS, A.s.b.l.,  
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4845 Rodange, 56, rue Joseph Philippart.  
R. C. Luxembourg F 2.875.

*Décisions des membres*

Le 15 août 2006, les membres de l'association SOUNDIATA A.s.b.l. se sont réunis en assemblée générale au siège social et ont apporté aux statuts les changements suivants:

*Première résolution*

Nouvel objet social. L'objet social est modifié comme suit:

L'association a pour objet, en Afrique et au Benelux:

- Soutenir les communautés africaines dans leurs efforts d'organisation et de développement;
- Promouvoir des relations d'amitié et de coopération mutuellement profitables entre l'Afrique et le Benelux;
- Soutenir les projets de développement auto centrés, en appuyant les ONG de développement et les initiatives locales et en participant aux transferts adéquats de technologie;
- Aider les jeunes d'Afrique à s'épanouir dans leur environnement d'origine.

*Deuxième résolution*

Nouvelle adresse.

L'adresse de l'association est changée comme suit: c/o M. Kamdem Christophe, 56, rue Joseph Philippart, L-4845 Rodange.

C. Kamdem

Le président de l'association

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02191. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095771.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**PRESTIGE LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.197.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Stéphane Carlier, cadre, né le 16 août 1974 à Vincennes (F), demeurant à F-78790 Rosay, 7, rue du Moulin Neuf,

ici représenté par Madame Marie-Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

agissant comme unique associé (suite à des cessions de parts sous seing privé) annexées au présent acte de la société à responsabilité limitée PRESTIGE LIMITED, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, (R.C. B N° 112.197), constituée suivant acte notarié du 11 novembre 2005, publié au Mémorial C n° 457 du 2 mars 2006.

Lequel comparant a déclaré que toutes les parts sociales se trouvent réunies entre ses mains et qu'il en conclut formellement à la dissolution de ladite société:

- qu'il déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'il assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société PRESTIGE LIMITED, S.à r.l.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M.-J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 août 2006, vol. 920, fol. 50, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 2006.

G. d'Huart.

(095710.3/207/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

H. R. Luxembourg B 111.358.

—  
AUSZUG

Aus dem Beschluss des alleinigen Gesellschafters der SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT, S.à r.l. (die «Gesellschaft») vom 18. Oktober 2005 geht hervor dass Herr Uwe Druckenmüller, Diplom Betriebswirt, geboren am 21. Juni 1961, wohnhaft in 55257 Budenheim, Mainzer Strasse 38, Deutschland zum Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer ernannt wurde.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. August 2006.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06380. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(095728.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**AQUALUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5335 Moutfort, Gappenhil 19.

R. C. Luxembourg B 12.849.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moutfort, le 11 septembre 2006.

Signature.

(096169.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

**THE CHAMPIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 30.901.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Raymond Streicher; conseil fiscal en retraite, né à Eschweiler, le 12 juillet 1940, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 50, Op der Hardt,

agissant comme unique associé (suite à des cessions de parts sous seing privé) de la société à responsabilité limitée THE CHAMPIONS, S.à r.l., avec siège à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains, (R.C. B n° 30.901), constituée suivant acte notarié du 16 juin 1989, publié au Mémorial C page 19654.

Lequel comparant agissant en sa qualité d'associé unique par la réunion de toutes les parts en une seule main a conclu formellement à la dissolution de ladite société, laquelle a cessé son activité le 31 décembre 2005:

- il déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'il assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous, Notaire, avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société THE CHAMPIONS, S.à r.l., avec effet rétroactif au 31 décembre 2005.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés au domicile du comparant.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euros.

Dont acte, fait et passé à Bettange/Mess, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Streicher, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 août 2006, vol. 920, fol. 52, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 2006.

G. d'Huart.

(095711.3/207/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**M.Y. HEALTHCARE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.  
R. C. Luxembourg B 69.353.

—  
Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(096114.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

**DAWSON FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 21.616.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 août 2006*

1. Monsieur Carlo Damge a démissionné de ses fonctions d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du Conseil d'Administration.

2. Madame Christiane Le Fort a démissionné de sa fonction d'administrateur.

3. Monsieur Jean-Claude Lucius, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé administrateur, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion et président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.

4. Monsieur Pascal Collet, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour DAWSON FINANCE S.A.

INTERFIDUCIAIRE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095746.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**DDSL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. WIDNELL LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-5884 Hesperange, 350A, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 35.586.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2006*

Les associés de la Société à responsabilité limitée DDSL, S.à r.l., anc. WIDNELL LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 350A, route de Thionville se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 22 juin 2006.

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Quentin Plaquet en tant que liquidateur de la société et accepte la nomination comme liquidateur de Monsieur Christian Deprez, administrateur de sociétés, demeurant à B-1050 Bruxelles, 176, avenue Armand Huysmans - Bte 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 juin 2006.

WIDNELL EUROPE S.A. / K. Schmitz / A. Lefevre / A. Dehem

Signature / - / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095763.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**REAL ESTATE BRIDEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 119.063.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. La société de droit panaméen JENVILLE S.A., ayant son siège social à Panama au Panama Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th (République de Panama), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Panama, sous le numéro 290465-430790075,

dûment représentée par Maître Lydie Beuriot, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 août 2006;

2. La société de droit panaméen WILDOR S.A., ayant son siège social au 54th Street, Arango-Orillac Bldg., Panama (République of Panama), immatriculée au registre des sociétés de Panama, sous le numéro 528598 - 964394,

dûment représentée Maître Lydie Beuriot, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 août 2006.

Les procurations, signées ne varietur par les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions à l'avenir, une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de REAL ESTATE BRIDEL S.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution d'une assemblée générale de ses actionnaires.

La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec les succursales ou autres bureaux ou avec l'étranger, se produiront ou paraîtront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise. Pareille déclara-

tion de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes d'administration courante et journalière et qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société est également l'acquisition, la vente, l'échange, la construction, la promotion, l'administration, la mise en valeur, la prise et la dation en location d'immeubles bâtis ou non, pour son compte ou compte d'autrui, ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

## **Titre II. Capital social - Actions - Assemblées générales des actionnaires**

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

Lors de la constitution le capital est libéré à auteur de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750).

Toutes les actions sont nominatives.

**Art. 6. Actions.** La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par action; lorsqu'une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

Chaque action donne droit à une fraction des actifs et profits de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

**Art. 7. Assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg au siège social, ou à tout autre endroit de la commune de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation chaque premier lundi du mois d'avril de chaque année à onze heures (11) et pour la première fois en deux mille huit. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale a lieu le prochain jour ouvrable suivant à la même heure.

**Art. 9. Assemblée générale extraordinaire.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois lorsque des actionnaires représentant le cinquième (1/5) du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Elle se tient aux lieux, date et heure fixée dans la convocation. Les convocations contiennent l'ordre du jour.

**Art. 10. Convocation.** La convocation à une assemblée générale se fera en application des dispositions légales en la matière.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés, qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu et valablement délibérer et statuer sans convocations préalables.

**Art. 11. Représentation.** Un actionnaire peut prendre part à une assemblée générale en donnant pouvoir à un autre actionnaire ou à un tiers par écrit.

**Art. 12. Vote.** Chaque action donne droit à une voix dans les assemblées générales annuelles et extraordinaires.

**Art. 13. Procès-verbaux.** Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau et les actionnaires qui le demandent. Les copies et extraits qui en sont délivrées sont signés par le président ou par deux administrateurs.

## **Titre III. Administration - Conseil d'administration**

**Art. 14. Composition - Rémunération - Durée du mandat.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe par ailleurs leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans.

Ils sont révocables ad nutum.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement en co-optant un nouveau membre. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

**Art. 15. Président - Vice-Président - Secrétaire.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président, et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

**Art. 16. Convocation.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, au siège de la Société, sinon au lieu indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

La convocation doit être adressée par écrit, télécopie ou e-mail à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, exceptée en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit, par télécopie ou par e-mail de chaque administrateur.

**Art. 17. Représentation.** Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration en donnant pouvoir à un autre administrateur par écrit, télécopie ou e-mail.

Les votes peuvent être également effectués par écrit, télécopie ou e-mail.

**Art. 18. Quorum et majorité.** Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du président ou de son remplaçant à cette réunion est prépondérante.

**Art. 19. Résolutions par écrit.** Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les administrateurs ont le même effet que des résolutions votées en réunion des administrateurs.

**Art. 20. Procès-verbaux.** Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux, signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 21. Pouvoirs.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous actes et opérations d'administration et de disposition en relation avec les intérêts de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

**Art. 22. Pouvoir de signature.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 23. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 24. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

#### **Titre V. Exercice social - Inventaire - Bilan - Compte des Profits et Pertes - Rapport**

**Art. 25. Exercice social.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 26. Compte annuel.** A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société, quinze jours avant l'assemblée générale ordinaire annuelle.

**Art. 27. Allocation du Résultat.** Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du résultat.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

#### **Titre VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 28. Dissolution - Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Titre VII. Dispositions générales**

**Art. 29. Dispositions générales.** Pour tous points non expressément prévus aux présents statuts, il est renvoyé aux provisions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Souscription et libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par les comparants, ces comparants, représentés comme ci-avant indiqué déclarent souscrire aux trois mille cent (3.100) actions émises comme suit:

1. JENVILLE S.A., préqualifiée, une (1) action .....	1
2. WILDOR S.A., préqualifiée, trois mille quatre-vingt-neuf (3.099) actions .....	3.099
Total: trois mille cent (3.100) actions .....	3.100

Les trois mille cent (3.100) actions ont été libérées à auteur d'un quart au moins, à savoir sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) par des apports en numéraire de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il fut justifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

##### *Dépenses - frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite aux présentes sont estimés approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant valablement convoqués et informés sur l'ordre du jour, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), celui du commissaire aux comptes à un (1).
- 3) Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, de sorte que leurs mandats viennent à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en deux mille douze (2012):
  - Monsieur Bertrand Michaud, né à Paris (France), le 21 novembre 1961, administrateur de sociétés demeurant à L-7214 Luxembourg-Bereldange, 3, rue Bellevue;
  - Monsieur Vincent Corneau, né à Verviers (Belgique), le 29 août 1960, ingénieur commercial, demeurant à B-6747 Chatillon, 9, rue devant la Croix, Belgique;
  - Maître François Brouxel, né à Metz (France), le 16 septembre 1966, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 4) Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, de sorte que son mandat vient à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en deux mille douze (2012):  
CENTRALIS, S.à r.l., 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.474.
- 5) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion des affaires courantes de la Société à Monsieur Bertrand Michaud, précité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Beuriot, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, vol. 155S, fol. 8, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

G. Lecuit.

(097856.3/220/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

**ROVER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.731.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 août 2006*

*Résolutions*

L'Assemblée décide de révoquer l'actuel commissaire aux comptes, à savoir MONTBRUN REVISION, S.à r.l. 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat ComCO S.A., ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, afin d'établir l'audit sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2005 à tenir en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00842. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096146.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

---

**LA BELLA VITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 51.707.

Par la présente, le soussigné, Monsieur Sylvestre Caloiero, né le 28 juillet 1954 à Thionville et demeurant à F-57100 Thionville Garche, 5, rue des 4 Seigneurs, vous remet sa démission avec effet immédiat de sa fonction de gérant dans la Société LA BELLA VITA, S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 51.707 et ayant son siège social au 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

S. Caloiero.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08847. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096175.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

---

**ABL S.A., ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 78.240.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02345, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096178.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

---

**VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.850,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 79.610.

L'adresse du gérant suivant a changé et se trouve à présent au:

Valérie Scholtes, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07832. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096241.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

---

**LUX ETOILE HSF IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 82.299.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02342, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096183.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

---

**EurCE IMMOBILIERE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 92.642.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 mars 2006*

Messieurs Enrico Van Erkelens et Leon Louis Vié ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2011:

- Monsieur Thomas Kaul, demeurant au 8, Im Lot, CH-8610 Uster, Suisse;
- Monsieur Bruno Schefer, demeurant au 8 Erlenweg, CH-8704 Herrliberg, Suisse;
- Madame Barbara V. Stuber, demeurant au 6 Blumenweg, CH-8853 Lachen, Suisse.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2011:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096229.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

---

**LE ROC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 109.918.

EXTRAIT

Suivant décision du gérant: le siège social de la société est établi au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au Luxembourg au 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096235.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

---

**ETABLISSEMENT LA DESIRADE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 103.395.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour la société

Signature

(096299.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

---

**ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.940.

*Extrait (traduit) des résolutions prises par l'Associé unique de la Société le 28 août 2006*

Il a été décidé que:

1. les démissions de Messieurs Steven Meyer et Luke Alan Lands, résidant tous deux professionnellement au 115, Schiphol boulevard, 1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, en leur qualité de gérants de la Société, sont acceptées;

2. M. Robert J. Watson, résidant professionnellement au 21 Cork Street, Londres W1S 3LZ, Royaume-Uni, et M. Ralf Wessel, résidant professionnellement au 115, Schiphol boulevard, 1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, sont nommés en qualité de gérants de la Société, en remplacement de Messieurs Steven Meyer et Luke Alan Lands respectivement, pour une durée indéterminée;

3. les gérants ont les pouvoirs les plus étendus afin d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et pourront individuellement engager valablement la Société par leur seule signature;

4. les gérants pourront, sous leur responsabilité, déléguer ponctuellement certains pouvoirs de signature limités à un tiers de leur choix, qui, dans les limites de cette délégation, auront individuellement le pouvoir d'engager valablement la Société par leur seule signature.

Le 31 août 2006.

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096257.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

**VONTOBEL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 38.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(096276.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

**CORDOBA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 33.509.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour la société

Signature

(096303.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

**CORDOBA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 33.509.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 9 août 2006 à 10.00 heures au siège social de la société*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale prend note de la démission de ses administrateurs C.E.O., EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l. et ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l. et nomme en ses lieux et place:

- Didier Mc Gaw, Avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, Ile Maurice, demeurant au 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

- André Lutgen, Avocat à la Cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant au 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

- Stéphane Lataste, Avocat à la Cour, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, demeurant au 39, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg.

Leur mandat prend effet ce jour et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2008.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend note de la démission de la société LuxFiduAudit, avec siège social à L-8319 Olm, 6, rue de l'Égalité et nomme en ses lieux et place la société L'ALLIANCE RÉVISION, S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur. Son mandat prend effet ce jour et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096285.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

---

**ETABLISSEMENT LA DESIRADE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 103.395.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 14 juillet 2006 à 16.00 heures au siège social de la société*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de ses administrateurs C.E.O., EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l. et ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l. et nomme en ses lieu et place:

- Didier Mc Gaw, Avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, Ile Maurice, demeurant au 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

- André Lutgen, Avocat à la Cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant au 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

- Stéphane Lataste, Avocat à la Cour, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, demeurant au 39, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg.

Leur mandat prend effet ce jour et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2009.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée accepte la démission, avec effet au 15 mars 2006, de la société MAS, S.à r.l., avec siège social à L-2012 Luxembourg, 1, rue des Glacis et nomme en ses lieu et place la société L'ALLIANCE RÉVISION, S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur. Son mandat prend effet ce jour et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096295.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

---

**PBR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 90.663.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 12 juin 2006, les décisions suivantes ont été prises:

- Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été coopté administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2006, en remplacement de Madame Pascale Nutz, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096306.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

---

**SYNDICATEX, Société Anonyme.**

Siège social: L-5834 Hesperange, 4, rue J.P. Hippert.  
R. C. Luxembourg B 1.394.

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SYNDICATEX S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg section B numéro 1.394 constituée suivant acte reçu le 9 juin 1931, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 4, rue J.P. Hippert à L- 5834 Hesperange.

2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

3.- Révocation des administrateurs en place savoir Edmond Ries, Claude Schmit et CAMI CONCEPT S.A.

4.- Révocation de Monsieur Edmond Ries de ses fonctions d'administrateur délégué.

5.- Révocation du commissaire aux comptes MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

6.- Nominations de nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes.

7.- Constat de l'augmentation de capital par incorporation de résultat reportés d'un montant de EUR 631,94, pour le fixer à EUR 75.000,- divisé en 750 actions de EUR 100,- chacune lors de la conversion en Euro du 29 avril 2002.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 4, rue J.P. Hippert à L- 5834 Hesperange.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Hesperange.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer de leurs fonctions d'administrateurs à compter de ce jour Messieurs Edmond Ries, Claude Schmit et CAMI CONCEPT S.A.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer également Monsieur Ries de ses fonctions d'administrateur délégué.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de révoquer de ses fonctions de commissaire aux comptes MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans:

Madame Christa Wolff-Servas, née à Pirmasens (Allemagne) le 8 août 1962, demeurant à L-5834 Hesperange, 4, rue J.P. Hippert.

Monsieur Claus-Jürgen Wolff, né à Villingen (Allemagne), le 26 septembre 1960, demeurant à L-5834 Hesperange, 4, rue J.P.Hippert.

Monsieur Jean-Marc Faber, Expert comptable, né à Luxembourg le 7 avril 1966, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Les nouveaux administrateurs ainsi nommés ont déclaré nommer Madame Christa Wolff-Servas Administrateur Délégué pour une durée indéterminée et partant, elle pourra engager la société par sa seule signature exclusive respectivement par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière .

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La Fiduciaire JEAN-MARC FABER & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

97248

*Huitième résolution*

L'assemblée constate que le capital social a été augmenté d'un montant de EUR 631,94 par incorporation de résultats reportés et que la valeur nominale des actions a été fixée à EUR 100,- lors de la conversion du capital social en Euro, ainsi qu'il résulte d'une décision du conseil d'administration du 2 janvier 2002 publié au Mémorial C n° 1084 du 16 juillet 2002.

En conséquence l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:  
«Le capital social est fixé à EUR 75.000,- divisé en 750 actions de EUR 100,- chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent Euro.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, vol. 155S, fol. 33, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(103752.3/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

**SYNDICATEX, Société Anonyme.**

Siège social: L-5834 Hesperange, 4, rue J.P. Hippert.

R. C. Luxembourg B 1.394.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44030 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

J. Elvinger.

(103755.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

**FIRST GATE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 105.619.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

*Pour la société*

Signature

(096305.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.